

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VESANCY**

Du 19/03/2024
(Convocation 12/03/2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1^{er} adjointe), M. Gilles BILLION (2^{ème} adjoint), MM. Arnaud MAILLARD, Adrien ORIEZ, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, MM. Mark BÜTTNER et Eric DUCRET

Représenté : M. Philippe HOULLEMARE donne pouvoir à Damien GRENIER

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

Début de séance : 20h19

- ✓ **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour qui n'était pas dans la convocation :**
SCOLAIRE au point 6 -
 - **Renouvellement de l'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2024**
Approbation à l'unanimité
- **Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2023.**

FINANCES : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2023

Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote du Compte Administratif (CA).

Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif : Madame Françoise FONTAINE, 1^{ère} adjointe, est proposée.

Section de fonctionnement - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

| | Crédits ouverts 2023 | Réalisés 2023 | Réalisés 2022 |
|--|----------------------|----------------|---------------|
| Dépenses | 676 321,27 € | 516 217,86 € | 487 481,46 € |
| Recettes | 676 321,27 € | 711 662,03 € | 740 715,01 € |
| Résultat du réalisé de l'exercice (A) | | 195 444,17 € | 253 244,55 € |
| | | | |
| Résultat de l'année précédente reporté (B) | | 27 641,56 € | |
| Résultat de fonctionnement 2023 (A+ B) | | + 223 085,73 € | |

Section d'investissement - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

| | Crédits ouverts 2023 | Réalisés 2023 | Reste à réaliser |
|--|----------------------|-------------------------|------------------|
| Dépenses | 487 383,37 € | 58 945,62 € | 36 883,86 € |
| Recettes | 487 383,37 € | 420 704,23 € | 0 € |
| Résultat du réalisé de l'exercice (A) | | 361 758,61 € | 0 € |
| Résultat de l'année précédente reporté (B) | | 714 108,20 € | |
| Résultat d'investissement 2023 (A+ B) | | + 1 075 866,81 € | 36 883,86 € |
| Résultat définitif 2023 | | + 1 298 952,54 € | |

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés (10 voix puisque Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2023 du budget de la commune.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 : | 195 444,17 € |
| Excédent d'investissement au 31/12/2023 : | 361 758,61 € |
| Résultat global 2023 : | 557 202,78 € |
| Résultat Définitif 2023 : | 1 298 952,54 € |

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **223 085,73 €** et un excédent d'investissement de **1 075 866,81 €**.

L'excédent de fonctionnement de **223 085,73 €** est affecté en partie à l'excédent reporté au compte 002 de la section fonctionnement pour **23 085,73 €** et en section investissement au compte 1068 capitalisation des résultats pour le reste soit **200 000 €**.

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, l'affectation du résultat de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

4. BUDGET PRIMITIF 2024

I - La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

| Dépenses | Montant (€) | Recettes | Montant (€) |
|------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| <i>Charges à caractère général</i> | 279 355,28 | <i>Produits des services et du domaine</i> | 212 300 |
| <i>Charges de personnel</i> | 255 000 | <i>Impôts et taxes</i> | 265 947 |
| <i>Autres charges de gestion</i> | 58 000 | <i>Dotations et participations</i> | 181 790 |
| <i>Atténuation de produits</i> | 64 000 | <i>Autres produits de gestion courante</i> | 1 180,01 |
| <i>Charges exceptionnelles</i> | 5 000 | <i>Produits exceptionnels</i> | 2 012 |
| | | | |
| <i>Dotation aux amortissements</i> | 24 959,46 | <i>Résultat de fonctionnement reporté</i> | 23 085,73 |
| TOTAL | 686 314,74 | TOTAL | 686 314,74 |

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 686 314,74 €.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...), les subventions versées aux associations...

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité. On retrouve aussi les autres services extérieurs (entretien des bâtiments, transports, honoraires d'avocat, ADS, Portage repas, contribution ONF...). Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

- Les dépenses du personnel ont tenu compte de l'augmentation du temps de travail de l'agent technique au ménage.
- Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.
- La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.
- Les charges exceptionnelles sont une enveloppe prévisionnelle pour secours et dots.

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont été intégrées :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil.
- Les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2022 et 2023.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles et les fermages.
- Les produits exceptionnels intègrent les éventuels dons et indemnités d'assurance reçus

II - La section d'investissement

| Dépenses | | Montant (€) | Recettes | | Montant (€) |
|-------------------------------|--|-------------------|--|--|-------------------|
| Opérations d'équipement : | | 330 406.46 | Apports, dotations et réserves | | 241 000 |
| 11. Logiciel | | 2 200 | Subventions d'investissement : | | 4 000 |
| 12. Bois | | 15 000 | 12. Bois | | |
| 13. Ecole | | 365 660 | 13. Ecole | | 4 000 |
| 14. Bâtiments divers | | 15 000 | 15. Voirie – réseaux | | |
| 15. Voirie - réseaux | | 139 277,07 | 18. Château | | |
| 16. Cimetière | | 2 000 | | | |
| 18. Château | | 23 000 | | | |
| 19. Eglise | | 10 000 | | | |
| Non individualisée | | 49 581 | | | |
| Emprunts et dettes assimilées | | 10 000 | | | |
| | | | | | |
| TOTAL | | 631 718.07 | TOTAL | | 245 000 |
| | | | Amortissement des immobilisations | | 24 959.46 |
| | | | Solde d'exécution section d'investissement | | 361 758,61 |
| TOTAL | | 631 718.07 | TOTAL | | 631 718,07 |

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- Le report des résultats d'investissement de l'année précédente : 361 758,61 € ;
- Les Taxes d'aménagement 10 000 €
- Le FCTVA sur les dépenses 2022 : 31 000 €.
- Le report de la section fonctionnement : 200 000 € ;
- La subvention pour le projet NEFLE

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement intègrent :

- La restitution de la caution à ô en bouche pour le point rencontre.
- L'achat du terrain
- Matériel informatique pour l'école (projet NEFLE) + une servante pour ranger et recharger les PC
- Matériel pour la 3^{ème} classe (tableaux, tables, chaises...)

- Des Frais d'études et construction pour le projet école ainsi que pour les projets aménagement du bourg et parking
- En voirie une provision de 63 000 € pour le changement de divers matériels de voirie (balayeuse, épareuse, garde boue, masse)

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif (BP) pour l'année 2024 présenté ci-dessus.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de TH, le produit de la TH sur les résidences principales est perçu par l'Etat en lieu et place des communes. La perte de recettes engendrée est compensée par le **transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**. L'éventuel écart restant sera corrigé par un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur.

D'autre part, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation déterminés en 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, **THRS**, qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises,
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts ;
- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V.).

Ainsi, il est proposé de conserver les taux de 2023 et de voter les taux suivants pour 2024 :

- **TFPB : 22,39 %**
- **TFPNB : 38,69 %.**
- **THRS : 14,35 %**

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote les taux d'imposition de TFPB, TFPNB et la THRS pour, respectivement à 22,39 %, 38,69 % et 14,35 % pour l'année 2024.

SCOLAIRE : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE

6. RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2024

A la rentrée 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythme et/ou horaires) de la commune doit être renouvelée. Il convient, dès lors, de procéder à un nouvel examen de celle-ci.

Pour rappel, le code de l'éducation en son article D.521-10 prévoit que la semaine scolaire soit répartie sur neuf demi-journées. Cependant, il rend possible la dérogation à cette règle par proposition conjointe de la Commune et du conseil d'école concerné (article D.521-12).

Par délibération n°037-2018, le conseil municipal de Vesancy avait demandé l'organisation dérogatoire telle qu'effective actuellement, soit 4 jours d'école répartis les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les horaires suivants :

- Les matins de 9h00 à 12h00
- Les après-midis de 13h30 à 16h30.

Le conseil municipal avait demandé le renouvellement en 2021 par délibération n°018-2021.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide de conserver l'organisation dérogatoire selon les jours et horaires présentés ci-dessus.

7. POINT SUR LE PROJET ECOLE

Le permis de construire a été déposé le mercredi 13/03/2024. Monsieur le Maire espère, au vu du travail fait en amont avec les ABF, le SDIS et l'APAVE, que le permis soit délivré rapidement.

8. DEMANDE DE TRANSPORT POUR CLASSE DES PETITS

La classe des petits a réalisé la sortie USEP (Union Sportive de l'Enseignement du premier degré) le mardi 12/03/24. Un car était nécessaire pour se rendre jusqu'à la salle polyvalente de St-Jean-de-Gonville.

Il y a lieu de régulariser la demande de transport afin de pouvoir payer l'entreprise.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la prise en charge du transport d'un montant de 405,90 €.

FORÊT - BOIS : Rapporteur Monsieur Eric DUCRET

9. PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET POUR 2024

L'agent technique de l'ONF, Monsieur TABART Médéric, a fait parvenir le programme de travaux pour 2024 en Mairie, il est proposé de retenir les travaux suivants :

Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

- Travaux d'infrastructure : entretien des renvois d'eau (Route forestière à John et route forestière de la Gouille) : 730 € HT.
- Travaux sylvicoles subventionnables : intervention en futaie irrégulière (parcelles 61u) pour 5 090 € HT (subventionnable à 40% par Sylv'acctes).
- Travaux touristiques : Abattage, façonnage (Routes Forestières de la Vesancière, Pré Bracque et Antenne) pour 1 320 € HT.
- Travaux de maintenance : entretien du parcellaire – mise en peinture 5u, 63u et 8u + entretien du périmètre : peinture 5u, 63u et 8u pour 4 900 € HT

Total des dépenses liées à l'exploitation et l'entretien des forêts à prévoir pour le budget 2024 :

- **Dépenses de fonctionnement : 6 950 € HT soit 7 718 € TTC.**
- **Dépenses d'investissement : 5 090 € HT soit 5 599 € TTC.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Approuve** les travaux 2024 visés ci-dessus et proposés par l'ONF,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le programme des travaux et tous les documents liés à ce programme.
- **Précise** que les dépenses sont prévues au compte 61524 pour les dépenses de fonctionnement et au compte 2117 pour les dépenses d'investissement.

10. DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES

Les travaux concernant l'intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 61u, proposé par l'ONF, peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par l'association SYLV'ACCTES Rhône-Alpes. Pour rappel, l'estimation de ces travaux est de 5 090 € HT.

Il est donc proposé de solliciter l'association pour demander une subvention au taux le plus élevé pour les travaux sylvicoles précisés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Autorise** le Maire à solliciter de l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes une subvention au taux le plus élevé pour les travaux en forêt précisés ci-dessus et dont le coût hors taxe est estimé à 5 090 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11. AFFOUAGE 2024

Chaque année, le conseil délibère sur la mise à disposition de bois de chauffage pour la population.

Cette année, l'ONF, propose de continuer d'exploiter les feuillus de la parcelle 24. Cette parcelle étant située dans la zone de quiétude, elle est exploitable uniquement à partir du 1^{er} juillet.

L'ONF n'ayant pas encore trouvé d'entreprise susceptible d'effectuer les travaux, le prix du m3 redevable par la commune auprès de l'exploitant n'est pas encore connu. Lorsque celui-ci sera communiqué il est proposé de le marger de 6€ pour l'affouagiste.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE la mise à disposition de la parcelle 24 pour l'exploitation des feuillus pour l'affouage 2024

FIXE le prix de vente du lot d'affouage pour la population à X (prix de l'exploitant) + 6€ /m3

DIT que ce prix pourra être revu si le prix de l'exploitant est trop important

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant l'affouage 2024.

12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE- RENOUELEMENT

La convention de mise à disposition de service avait été rédigée uniquement pour le marché du tracteur, il y a lieu de modifier cette convention afin qu'elle puisse être utilisable à l'ensemble des marchés publics de la commune.

Il est donc proposé de signer une convention entre la CAPG et la Commune de Vesancy afin d'apporter une compétence et une expertise dans le domaine des marchés publics.

Cette convention est établie pour une année renouvelable par reconduction expresse.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTE la convention de mise à disposition de service pour les marchés publics avec Pays Gex Agglo et AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

PHOTOCOPIEUR - CONTRAT : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

13. CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR

Le contrat de location du photocopieur de la Mairie arrive à échéance il y a lieu de le reconduire. La Société MBI a fait une proposition commerciale en proposant un nouvel appareil.

Ladite société propose un photocopieur KONICA MINOLTA C300i en location pour un montant mensuel de 198 HT (auparavant 180 HT/mois)

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTE la proposition commerciale et AUTORISE le Maire à signer le contrat de location et tous les documents s'y afférents.

TRAVAUX : Rapporteurs Messieurs Bernard MUGNIER et Gilles BILLION

14. TRAVAUX VOIRIE – ENROBES PROJETES

La société SPIE BATIGNOLLES a effectué un repérage dans le village afin d'évaluer le cout des travaux à prévoir pour la réparation des chaussées.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés VALIDE la proposition de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

15. TRAVAUX APPARTEMENT

Suite au départ des anciens locataires, il y a lieu d'effectuer quelques travaux dans l'appartement au-dessus de la classe des petits. Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés **VALIDE** les propositions des entreprises **VALLET** pour un montant de 6 585,60 € et **DUBOSSON** pour un montant de 3 905,00 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

SECURITE / INCENDIE : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

16. CONTROLE POTEAUX INCENDIE

Depuis 2019, la commune doit faire le nécessaire pour mettre en place un suivi et une maintenance des poteaux incendie.

La commune possède un parc de 17 poteaux d'incendie. Le contrôle doit être effectué tous les 3 ans. Le contrôle aurait dû être effectué en 2022, il y a donc lieu de l'effectuer au plus vite.

4 sociétés ont été sollicitées, seulement deux ont répondu par devis.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés **VALIDE** la proposition d'**AQUAREM** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrôle.

FETE ET CEREMONIE : Rapporteur Madame Gislaïne SEILER

17. FETE DU VILLAGE

La fête du village aura lieu le samedi 6 juillet 2024.

Comme l'an passé le PEVV s'occupera de l'organisation de cette fête.

4 foodtrucks sont prévus, 2 châteaux gonflables, un musicien avec DJ et une troupe de 3 intervenants pour le spectacle.

Une réunion pour l'organisation aura lieu le 10/04.

URBANISME : Rapporteur Monsieur Adrien ORIEZ

18. DOSSIERS EN COURS

- Permis de Construire (PC) :

| N° de dossier | Adresse du projet | Description | Etat |
|----------------------------------|--------------------------|--|------------------------------|
| PC 00143621B0007 M 003 | Rue de la Fruitière | Modifications sur permis initial | ACCORD |
| PC 00143624B0001 | Rue du château | Rénovation pour création classe maternelle | Encours d'instruction |

- Déclarations Préalables (DP) :

| N° de dossier | Adresse du projet | Description | Etat |
|------------------|-------------------------|--|--|
| DP 00143623B0018 | 314 route de Bottenay | Installation Panneaux Photovoltaïques | ACCORD |
| DP 00143623B0019 | 477 rue du Château | Façade garage | ACCORD |
| DP 00143623B0021 | 79 chemin de poche | Piscine | ACCORD |
| DP 00143624B0001 | 453 rue du château | Menuiserie, fenêtres | Demande de pièces complémentaires |
| DP 00143624B0002 | 453 rue du château | Suppression vélux – création verrière | Demande de pièces complémentaires |
| DP 00143624B0003 | 68 rue de la chapelle | Abri de jardin | Demande de pièces complémentaires |
| DP 00143624B0004 | 314 route de Bottenay | Extension de 6m2 sous auvent | En cours d'instruction |
| DP 00143624B0005 | 72 chemin de poche | Implantation d'une clôture avec grillage | En cours d'instruction |
| DP 00143624B0006 | 25 route de la combette | Installation Panneaux Photovoltaïques | ACCORD |
| DP 00143624B0007 | 84 route de Bottenay | Installation Panneaux Photovoltaïques | En cours d'instruction |
| DP 00143624B0008 | Route de la Combette | Piscine | IRRECEVABLE |

DIVERS

19. OUVERTURE 3EME CLASSE – ORGANISATION

L'ouverture d'une troisième classe est prévue pour la rentrée prochaine, il faut donc réorganiser les locaux. Il est proposé de faire la classe au point rencontre et les services périscolaires (garderie et cantine) dans la salle Balthazar.

20. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES - INTERCOMMUNALES ET CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- a) La commission scolaire s'est réunie lundi dernier afin de parler du projet cantine. La commune est en train d'étudier la possibilité de faire une cantine avec livraison de repas via un prestataire de restauration collective. Plusieurs prestataires ont transmis leurs tarifs et conditions. Etudier la faisabilité.

- b) Monsieur ZORTEA, Responsable de l'Agence routière et technique du département est venu sur place afin de vérifier la conformité du projet de l'aménagement du bourg. IL y a des modifications à faire. Damien travaille dessus.
- c) Les travaux pour le crapauduc devraient commencer début juillet pour environ une durée d'environ 6 semaines.

21. DON DE JULIEN RENO

La Mairie remercie la société de Monsieur RENO qui a fait don de micro-ondes avec meubles et d'un réfrigérateur.

22. FOODTRUCK CA.MI.MA.SI

Le Foodtruck demande la possibilité de s'installer sur la commune un midi ou un soir par semaine. Foodtruck de burgers. Accord pour un soir, l'emplacement se fera dans le coin du château (même endroit que Chris'ambule) afin de faciliter le branchement électrique.

23. DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La date du prochain conseil municipal est fixée au Mardi 30 avril 2024.

La séance est levée à 23H15

La Secrétaire de séance
Françoise FONTAINE

Le Président de séance et Maire
Bernard MUGNIER